



**The Professional
Association
of Foreign
Service Officers**

**L'Association
professionnelle
des agents du
Service extérieur**

Le 9 mars 2010

L'honorable Stockwell Day, C.P., député
Président du Conseil du Trésor
Conseil du Trésor du Canada
Cabinet du président
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

Monsieur le Ministre,

Je vous écris en ma qualité de présidente de l'Association professionnelle des agents du service extérieur (APASE) pour vous exposer une préoccupation des membres de mon Association au sujet d'un projet de modification à la *Loi sur l'assurance-emploi* qui semble tenir compte des problèmes soulevés par les familles de militaires.

Le discours du budget présenté hier répare une injustice manifeste concernant le traitement accordé aux familles de militaires qui accompagnent ceux-ci en mission outre-mer. Cette mesure porte expressément sur la question du congé parental et elle facilitera aussi l'accès aux prestations de maladie en vertu de l'AE pour les travailleurs et travailleuses admissibles qui ont perdu un être cher en service commandé.

Le discours du budget ne mentionne pas que ces accommodements s'appliqueront également aux familles d'agents du service extérieur permutant qui accompagnent ceux-ci en mission outre-mer et qui pourraient se trouver dans des situations semblables.

Pour ce qui est de la deuxième modification proposée, je vous rappelle respectueusement le cas de l'agent du service extérieur tué par une bombe placée en bordure de la route à Kandahar il y a quelques années (Glyn Berry) alors qu'il revenait d'une réunion de l'EPR avec des aînés d'un village et, plus récemment, celui d'un autre agent du service extérieur grièvement blessé lorsqu'un EEI a explosé, tuant des soldats dans le même véhicule. Sans vouloir amoindrir le rôle que les militaires jouent dans ces théâtres d'opération, je dois vous signaler que les agents du service extérieur permutant qui sont affectés dans des zones de conflit et qui travaillent aux côtés de militaires sont exposés aux mêmes risques.

Un des problèmes qui se posent depuis longtemps pour les familles de militaires et d'agents du service extérieur permutant, c'est l'accès aux prestations d'AE des membres de la famille à leur retour au Canada. Il s'agit là d'un problème qui avait déjà été cerné du temps de la Commission royale McDougall au début des années 1980 et qui a depuis été souligné par tous les groupes de travail. Ce problème n'est pas abordé dans le discours du budget pour les familles de militaires ou les familles d'agents du service extérieur.

Les Directives sur le service extérieur et les Règlements sur le service militaire à l'étranger, qui régissent les conditions d'emploi des agents du service extérieur et des membres des Forces canadiennes chargés par l'État de représenter le Canada dans d'autres pays, reposent sur le principe que les fonctionnaires et les personnes à leur charge ne doivent être ni avantagés ni désavantagés du fait de leur affectation à l'étranger. En réalité, toutefois, les

conjointes de ces fonctionnaires et de ces militaires sont traités injustement en comparaison de ceux et celles qui doivent déménager à l'intérieur du Canada. Non seulement est-il plus difficile pour ces conjoints permutants de trouver de l'emploi lorsqu'ils sont à l'étranger et de poursuivre leur carrière, mais ceux qui auraient été admissibles à des prestations d'AE avant de quitter le Canada se les voient refuser à leur retour au Canada, deux ou quatre ans plus tard. On justifie ce refus par le fait que leur période de référence maximale de 52 semaines a été dépassée et que, pendant leur absence, ils n'étaient pas disponibles pour du travail au Canada. Dans le cas de déménagements à l'intérieur du pays, les familles ne se trouvent pas dans la même situation et, pourtant, le déménagement du conjoint ou de la conjointe est clairement motivé par l'unification de la famille, le maintien de la famille ensemble.

La disposition actuelle de la *Loi sur l'assurance-emploi* établit cinq motifs de prolongation de la période de référence, notamment dans le cas d'une personne « ... détenue dans une prison, un pénitencier (au Canada) ou une autre institution de même nature ». L'existence de cette disposition sous-entend que l'octroi d'une prolongation qui permettrait aux familles des membres des Forces canadiennes et à celles des agents du service extérieur d'avoir accès aux prestations d'AE à leur retour au Canada constituerait une proposition très raisonnable.

Bref, je vous demanderais respectueusement de bien vouloir envisager la possibilité d'élargir la portée du projet de modifications annoncé dans le discours du budget de manière à inclure les agents du service extérieur permutant et les membres de leur famille. En outre, je vous demanderais respectueusement de bien vouloir envisager la possibilité d'élargir la portée des modifications proposées à la Loi sur l'assurance-emploi de manière à donner aux conjoints et aux membres de la famille des militaires et des agents du service extérieur accès aux prestations d'AE à leur retour au Canada.

Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires sur l'une ou l'autre de ces demandes, n'hésitez pas à communiquer avec moi ou avec le directeur exécutif de l'APASE, Ron Cochrane, au 613-241-1391.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,



Pamela Isfeld
613-944-2706

c.c. : L'honorable Lawrence Cannon, C.P., député
L'honorable Peter Mackay, C.P., député
L'honorable Jason Kenney, C.P., député
L'honorable Peter Van Loan, C.P., député
L'honorable Beverley Oda, C.P., députée
M. Leonard Edwards, Sous-ministre (USS), MAECI
M. Louis Lévesque, Sous-ministre (DMT), MAECI
M. Neil Yeates, Sous-ministre, CIC
M. Robert Fonberg, Sous-ministre, MDN
M. Gérald Cossette, Sous-ministre associé (DMA), MAECI